

Loi Sapin 2 et anticorruption : Maîtriser le cadre juridique, sécuriser vos pratiques



Objectifs:

- Identifier les obligations et les sanctions prescrites par la loi Sapin 2
- Intégrer les situations à risque et les procédés de signalement
- Définir les contrôles de l'AFA liés au respect des programmes anticorruption



Compétences visées:

- Décrypter la méthodologie générale de la cartographie des risques
- Construire une cartographie des risques liées à la corruption
- Mettre en place les procédures d'évaluation des tiers, clients et fournisseurs



Pour qui ?

Tout public.

Aucun prérequis.

Durée : 1 journée

En présentiel - continu

Sessions – Délai d'entrée

Intra-entreprise : nous consulter

Taille du groupe : nous consulter

Inscription : contact@avocats-mathias.com



Tarif

Stage / personne : sur devis

Option repas : sur demande

Conditions commerciales : nous consulter

Maîtriser le cadre légal

1

- Appréhender la corruption :
 - Définition de la corruption, le trafic d'influence, favoritisme
 - Les origines des risques, le choix des partenaires
 - Focus : les cadeaux
- Les obligations de la loi Sapin 2 :
 - La cartographie des risques, le code de conduite, les procédures d'évaluation etc.
- Les contrôles de l'AFA :
 - Le rôle de l'AFA
 - Les types de contrôles
 - Les sanctions

2

Evaluer le risque de corruption au sein de l'entreprise

- Dresser l'inventaire des pratiques à risques :
 - Typologies de fraudes possibles, personnes politiquement exposées, gestion des intermédiaires, Etc.
- Délimiter le cadre juridique de la cartographie des risques :
 - Définition et démarche globale, exigences de la loi Sapin 2, recommandations de l'AFA
- Construire une cartographie des risques liés à la corruption :
 - Mapping par process/ pays/ risque

Mettre en place un programme de conformité adapté

3

- Etat des lieux des zones de vulnérabilité et de l'existant :
 - Audit, évaluation des risques tiers (*due diligence*), modalités d'évaluation (critères, contrôle, conservation des informations)
- Mise en œuvre des outils de prévention et de contrôle :
 - Code de conduite, politique de formation, auto-évaluation de la politique interne
- Sanctions :
 - Nature, régime, prononcé des sanctions



Programme – COMPL 24



Modalités pédagogiques

Pédagogie, méthodes et moyens :

Les modules proposés associent apports théoriques et mise en application : questions & réponses, mises en situation pratiques (simulations, études de cas), échanges avec les participants

Supports de stage :

Bagage pédagogique comprenant un support de présentation et des cas d'usage



Modalités d'évaluation et Organisation

Évaluation : En fin de stage - Questionnaire d'évaluation de la formation

Tests de certification : Aucun (formation non certifiante)

Animateur : Avocat Séniор Expert, spécialiste de la matière

Lieu de stage : Paris Centre

Accès - Handicap : Contactez notre référent Handicap



CONTACTS:

MATHIAS AVOCAT – 19 RUE VERNIER 75017 PARIS

Tél. +33 1 43 80 02 01 – Mél : contact@avocats-mathias.com

<https://www.avocats-mathias.com>

Siret : 832 285 399 000 16 – NDA : 11755725575

Tous droits réservés

